

Rapport N° 2021/11

Station de prétraitement à Rive

Rénovation de la partie pompage

Demande d'un crédit de CHF 133'770.- HT

Nyon, le 17 novembre 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis s'est réunie le mardi 9 novembre 2021 en présence de Mesdames les commissaires Béatrice ENGGIST et Marina ALBERTI (présidente et chargée du rapport) et de Messieurs les commissaires Alexandre DUPUIS, Mathieu FARINE, Camille JAQUIER (remplaçant Monsieur Olivier MONGE), Jacques HANART, Pierre PATELLI, Christian PERRIN.

Madame Muriel CARDINAUX et Monsieur Bernard UELTSCHI étaient excusés.

La Municipalité était représentée par Madame Roxanne FARAUT, accompagnée de Madame Anne BRAGADIR (adjoindue au chef de service, en charge de l'assainissement et de la revalorisation) et de Monsieur Philippe MAAG (chef de service des infrastructures).

La commission les remercie chaleureusement de leurs informations et présentations très fournies.

Ce préavis nous présente une situation d'urgence. Les variateurs des pompes ainsi que leur alimentation et protection nécessitent un remplacement immédiat. Ces équipements se trouvent à la STAP, site de prétraitement et station de « pompage » de la station de Rive, lieu où l'intervention doit se faire le plus rapidement possible, afin d'éviter tout ce qui pourrait entraver le fonctionnement de la STEP de l'Asse, site du traitement biologique des eaux usées.

HISTORIQUE

La STEP est construite sur deux sites en 1993.

En 2007, suite à l'inondation du sous-sol, une réhabilitation des armoires électriques avait été traitée par clause d'urgence (préavis 52/2007).

Des problèmes récurrents viennent perturber le bon fonctionnement de la STEP depuis quelques années et nécessitent des interventions d'urgence pour redémarrer la partie électronique.

Au printemps 2021, la Municipalité décide de faire établir un rapport d'expertise par la société AMICS (société spécialisée dans l'informatique industrielle et l'automatisation dédiées à l'environnement).

Ce rapport révélant que le système hardware actuel n'offre plus la garantie de bon fonctionnement pour le futur, la Municipalité, décide en août de cette année, d'adjuger les travaux nécessaires de gré à gré afin de pouvoir intervenir au plus tôt et assurer le bon fonctionnement de la STEP.

LES TRAVAUX

Le remplacement de 4 armoires contenant :

- les démarreurs de 3 pompes de relevage Lac, ainsi que leurs éléments de distribution et protection,
- les variateurs de fréquence des pompes de relevage Asse
- les éléments de distribution et de protection électriques des pompes de relevage Asse.

Les opérations nécessiteront la mise en place d'une armoire provisoire pour le pompage au lac afin d'assurer le fonctionnement du prétraitement durant les travaux et de pallier la coupure de courant nécessaire au démontage des anciennes armoires, à l'installation et au raccordement des quatre nouvelles armoires.

La situation est urgente, cela est indéniable, toutes et tous les commissaires s'accordent à le dire et félicitent l'adjudication anticipée des travaux par la Municipalité, ce qui permettra une livraison du matériel dans les semaines à venir et une intervention immédiate. Quelques voix s'étonnent même que ce crédit doive passer par une commission, mais les commissaires ont été toutes et tous en accord avec ce mode de faire, en lien avec le règlement du Conseil Communal. Le matériel de remplacement pour la rénovation de la partie pompage fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans, d'où la demande de crédit présentée dans ce préavis.

CONCLUSION

Un arrêt de la STAP -station de relevage de Rive, élément des plus importants dans le processus d'épuration des eaux- provoquerait de graves conséquences sur l'environnement puisque les eaux usées se déverseraient directement dans le lac sans avoir été préalablement traitées.

C'est dans ce lieu que se trouvent les éléments nécessitant un remplacement urgent qui permettra d'éviter un arrêt de cette station.

Le financement nécessaire pour l'ensemble de ces travaux inclut les équipements, l'ingénierie, ainsi que la main d'œuvre. Il est à noter que la nouvelle génération du matériel qui sera installé offre un standard de performance élevé et que ces nouveaux modules permettront des économies d'énergie.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2021/11 concernant la rénovation de la partie pompage de la station de prétraitement à Rive,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 133'770.- HT pour la rénovation de la partie pompage de la station de prétraitement à Rive ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9142.12 – *Station d'épuration et collecteur d'égouts*, dépense amortissable en 10 ans.

La Commission :

Mesdames Muriel CARDINAUX, Béatrice ENGGIST, Marina ALBERTI (présidente et rapportrice)

Messieurs Alexandre DUPUIS, Mathieu FARINE, Jacques HANHART, Camille JAQUIER, Pierre PATELLI, Christian PERRIN, Bernard UELTSCHI